



Contrat Local  
d'Éducation Artistique

**« En quête des sens »**

Ce que nous sommes, ce que nous voulons être ... comment replacer  
l'humanité au cœur de nos préoccupations ?

Appel à candidatures en direction des  
artistes de tous domaines d'expression

**4 résidences - mission**

en vue de :

**2 résidences-mission « art et nature »**

**2 résidences-mission « sport et culture »**

Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique  
CLEA 2023/2024

**DU 13 AU 18 NOVEMBRE 2023,  
ET DU 29 JANVIER AU 26 MAI 2024**

**Communauté de communes de Flandre intérieure**



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Dans le cadre du CLEA,  
la Communauté de communes de Flandre intérieure,  
en partenariat avec  
la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,  
le rectorat de l'académie de Lille,  
la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord,  
en lien avec le conseil départemental du Nord  
lance un appel à candidatures  
en direction des artistes de tous domaines d'expression.

La Culture est une des composantes majeures de la dynamique territoriale. Elle contribue à renforcer l'image positive et à accompagner le développement du territoire. C'est dans cette dimension territoriale qu'elle joue un rôle clé en matière de cohésion sociale, de l'épanouissement de chacun, du lien social et d'attractivité de la communauté de communes de Flandre Intérieure.

La culture doit avoir un rôle important en matière d'image d'un territoire, un territoire qui « bouge » sur le plan culturel pour constituer un territoire attractif, notamment pour les jeunes. La politique culturelle de la CCFI s'attache à un équilibre de l'offre culturelle sur le territoire.

La politique culturelle menée répond à :

- L'image, le développement économique et touristique.
- L'éducation des populations
- La cohésion sociale
- Un service à la population
- Des soutiens institutionnels

La CCFI poursuit son engagement en faveur de la culture. Il s'agit de se démarquer pour attirer, en s'appuyant sur nos forces et notre identité : culture flamande (dont la langue et la gastronomie), estaminets, carnavals, mais aussi le livre, la lecture, l'écriture, et plus globalement, les ressources artistiques « atypiques » du territoire constituent autant de spécificités qui peuvent attirer la curiosité et permettre une reconnaissance.

L'équilibre du projet repose sur la bonne articulation entre **diffusion** (présentation d'œuvres artistiques à des publics : spectacle vivant, cinéma, exposition, livre...), **création** (production d'œuvres tous domaines confondus) et **formation** (enseignement artistique, sensibilisation, accompagnement, médiation, formation...)

L'ensemble de ces enjeux et objectifs s'appuient sur :

- Le développement culturel du territoire
- La lecture publique, l'écriture et les pratiques associées

L'ensemble du projet artistique et culturel de la CCFI est à retrouver sur : [www.cc-flandreinterieure.fr](http://www.cc-flandreinterieure.fr)



Photo : Alexandra Serrano

# 1. Le territoire d'action et les partenaires locaux

## a. À propos de la CCFI

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, la Communauté de communes de Flandre intérieure, née le 1er janvier 2014, est située aux carrefours des pôles du Dunkerquois, de l'Audomarois, de la métropole Lilloise et de la Belgique.

Organisée autour des pôles urbains d'Hazebrouck, d'une part, de Bailleul et de Nieppe, d'autre part, la CCFI est composée de 50 communes et de 104 198 habitants sur un territoire principalement rural.

Deuxième Communauté de communes la plus peuplée de France, la CCFI déroule son projet de territoire autour de la transition écologique, de l'alimentation via le Plan Alimentaire Territorial, la mobilité, des aménagements qui préparent l'avenir et développent son attractivité. Sa marque territoriale illustre son engagement quotidien au service des communes, des habitants et des acteurs du territoire « Cœur de Flandre ».

Créée en 2014, la communauté de communes est un territoire relativement nouveau pour ses habitants.

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté de communes, le lien suivant vous dirige sur son site Internet dédié : <http://www.cc-flandreinterieure.fr>

## b. La CCFI et ses partenaires

Le territoire est traversé par 4 circonscriptions scolaires : Armentières, Bailleul, Hazebrouck et Wormhout.

### **l'enseignement public :**

- 71 écoles maternelles et primaires,
- 6 collèges,
- 1 lycée d'enseignement général et technologique à Hazebrouck.

### **l'enseignement privé :**

- 23 écoles maternelles et primaires,
- 5 collèges,
- 1 lycée professionnel à Bailleul,
- 1 lycée d'enseignement agricole à Hazebrouck.

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, scolaire, de structures de loisirs ou d'instances divers candidates.

Citons, sans toutefois être exhaustif :

- les centres de loisirs (ALSH) sur 35 communes,
- les accueils Jeunes,
- Jeunesse et Petite Enfance
- les relais d'assistantes maternelles,
- le centre socio éducatif d'Hazebrouck,
- les centres sociaux,
- les EHAPD.



Dessin : Frédéric Malenfant



## 2. Cadre de la résidence-mission

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents, des jeunes adultes et, au-delà, des familles de son territoire, et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturel, la communauté de communes de Flandre intérieure (CCFI), la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale – (DASEN – Nord) se sont engagés dans un **contrat local d'éducation artistique**, ceci également en lien avec le conseil départemental du Nord.

C'est dans ce cadre que les partenaires pré-cités ont souhaité s'appuyer, en particulier, sur des présences d'artistes ou de professionnels du patrimoine, invités à venir résider sur le territoire et à expérimenter artistiquement et culturellement avec ses habitants, en mobilisant, en première ligne, les très nombreux professionnels qui au quotidien les accompagnent à un moment ou à un autre de leur vie. Il est ici fait allusion aux professionnels de l'enseignement, de l'éducation populaire, de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice, du temps libre, etc. Mais aussi aux acteurs non forcément professionnels du monde associatif, toutes ces personnes étant de potentiels démultiplicateurs des présences artistiques, leur permettant de rayonner au maximum.

## 3. Orientation des résidences

Pour la 8ème saison du CLEA 2023-2024, les partenaires ont souhaité donner un fil rouge à ces quatre résidences-mission :

**« En quête des Sens »: ce que nous sommes et ce que nous voulons être ... comment replacer l'humanité au coeur de nos préoccupations ?**

Le présent appel à candidatures s'adresse aux artistes, collectifs et compagnies en vue de 4 résidences-mission qui se déclineront comme suit :

- 2 résidences-mission «art-sport-culture»
- 2 résidences-mission «art et nature»

Une cinquième résidence portant sur l'éducation aux médias, à l'image et à la liberté d'expression incarnée par un journaliste professionnel viendra compléter ses présences artistiques. Un appel à candidatures distinct sera publié.

Ce deuxième axe de travail permet de favoriser l'éducation aux médias et au numérique grâce à la présence d'un.e journaliste professionnel.le en immersion sur l'ensemble du territoire.



## Résidence-mission « art-sport-culture »

Dans le contexte des JO 2024, la CCFI et ses partenaires souhaitent profiter de ce grand évènement pour interroger les liens entre Art et Sport sous des formes singulières et en co-construction avec les acteurs du territoire.

Il est donc recherché en vue de cette résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la Communauté de communes Flandre intérieur, un artiste, une compagnie ou un collectif de toute discipline désireux de se saisir, de la thématique Art-Sport-Culture, dans la diffusion, la co-construction de projets dédiés, ou encore le re-design ponctuel d'espaces publics Flandre intérieure.

Questionnant le mouvement, le corps en jeu, la performance, la différence, l'engagement, la citoyenneté, la tension, l'affrontement, cette résidence pourrait permettre de porter un regard novateur sur les liens Art-Sport-Culture en faisant appel à un ou plusieurs médiums artistiques.

Un certain nombres de villes du territoire sont labellisées Terre de Jeux 2024 : Bailleul, Blaringhem, Hazebrouck, Méteren, Saint-Jans-Cappel, Vieux-Berquin

## Résidence-mission « art et nature »

la CCFI a pour ambition de mettre en place un festival de land art et d'art contemporain qui proposera des œuvres éphémères et monumentales installées sur les sites incontournables de la Flandre Intérieure. La valorisation du patrimoine naturel et la promotion de l'art contemporain sont au cœur de ce futur évènement. Une dizaine d'oeuvres viendront valoriser et sublimer le patrimoine naturel de la Flandre Intérieure.

Il est donc recherché en vue de cette résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la Communauté de communes Flandre intérieur, un artiste, une compagnie ou un collectif de toute discipline désireux de se saisir de la thématique « art et nature », dans la diffusion, la co-construction de projets dédiés, ou encore le re-design ponctuel d'espaces publics Flandre intérieure.

## Transition écologique

Pour s'engager vers une transition écologique globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- Du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- De la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- Des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- Des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- De la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

## 4. À propos du présent appel à candidatures

**Il est donc recherché**, en vue de ces quatre résidences-mission qui vont se déployer sur le territoire de la communauté de communes de Flandre intérieure, **quatre artistes, collectifs ou compagnies** (relevant de tous les domaines d'expression artistique).

Cette démarche, que l'on souhaite joyeuse, fédératrice de publics et d'énergies, est attendue comme propice au sensible, au décloisonnement, à l'expérimentation et à la revisitation singulière d'un territoire humain comme géographique et de ses quotidiens.

Chaque candidat, français ou étranger, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

(cf : qu'est-ce qu'une résidence mission ? : télécharger le pdf en bas de la page : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>)

Il est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, culturelle et associative. Il maîtrise l'usage oral de la langue française. **Chaque candidat retenu est appelé à résider de manière effective sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission.**

Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

Il est précisé, ici, que des interactions entre les trois résidents sont, à chaque fois que possible, souhaitées.

La période de résidence est prévue du **29 janvier au 26 mai 2024**. Il s'agit donc d'une résidence de quatre mois pleins, soit dix-sept semaines et demie, de présence effective (soit 90 jours) sont à répartir sur la période de résidence qui comprend une semaine d'immersion sur le territoire **du 13 au 18 novembre 2023** (avec l'organisation de la 27<sup>ème</sup> heure).

L'artiste sélectionné bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros TTC (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant correspond au coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés et ce pour la mission dans son intégralité à savoir :

- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires;
- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du temps libre, de l'action sociale, etc., susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée :
  - des propositions d'actions de médiation démultipliée,
  - des créations conjointes de gestes artistiques,
- l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes,
- les frais de déplacements durant la résidence-mission.

Il est précisé que dans le cadre du recrutement d'un collectif (4 artistes et plus), l'allocation de résidence est portée à 18 000 euros net pour les 4 mois de résidence. Dans ce cas, le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 36 000 euros TTC.



Ce sont les contributions respectives de la communauté de communes de Flandre intérieure et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France qui permettent cette hauteur de rétribution. Il est précisé que le cadre d'emploi le plus approprié, à la mission dans sa globalité, est le régime général. Toutefois, pour les artistes relevant du statut de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet (cela représente au maximum 30% de la rémunération totale). Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la communauté de communes de Flandre intérieure et de chaque résident est signé avant le début de la résidence-mission.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits déclarables à l'Agessa ou à la Maison des artistes. Il s'agit essentiellement de sa composante diffusion, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur au sein de chacune de ces associations d'artistes. Cette composante diffusion est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant du coût total employeur.

Les conditions de diffusion des œuvres (déjà existantes) de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la communauté de communes ou le cas échéant. Il est fait ici allusion à celles des actions de diffusion ne faisant pas l'objet, par ailleurs, d'engagements et d'accords directs avec des équipements culturels (ou autres) du territoire désireux de s'associer de manière significative et supplémentaire à cet axe de la diffusion en accueillant, par exemple, certaines grandes formes ou des expositions/manifestations de grande envergure.

La collectivité assure les frais relatifs à l'hébergement de chaque résident. Concrètement, un logement est mis à sa disposition sur le territoire.

Enfin, deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) sont également pris en charge pour la semaine d'immersion et la résidence. En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence, ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

La semaine d'immersion et de découverte est proposée en amont du démarrage des résidences à proprement parler, afin que les artistes retenus puissent se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et rencontrer les opérateurs culturels afin d'envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. Un temps de rencontre préalable avec les équipes pédagogiques est prévu lors de cette semaine. Les artistes sont invités dans ce cadre à participer à une 27ème heure artistique : animation pédagogique destinée aux enseignants (1er et 2nd degré) mais également aux professionnels du champ culturel, social, médico-social, etc. La prise en charge recouvre la rémunération de 110 euros et le voyage aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine).

## 5. Accompagnement

la CCFI est l'opératrice de l'action, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission.

À ce titre, elle :

- accompagne l'artiste-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire;
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action;
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action;
- facilite les rencontres avec les équipes pédagogiques, avec le concours actif des inspecteurs de l'Éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître;
- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget...)



Les services locaux de l'Éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent l'artiste-résident et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (D.A.A.C. et DSDEN du Nord) ;
- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec l'artiste retenu(e). C'est le programme d'animations pédagogiques intitulé la **27<sup>ème</sup> heure artistique** qui est ici en jeu.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire, en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident(e), en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la communauté de communes en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri-scolaire et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

La communauté de communes organise par ailleurs la communication en faveur de cette résidence et, le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants; elle suit également la relation aux médias. Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble est également assurée par la CCFI.

## 6. Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité avant toute chose,

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du document en annexe intitulé « **Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?** » : télécharger le pdf en bas de la page : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>

Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible.

- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 1 du présent appel, intitulé « le territoire d'action et les partenaires locaux ».

Ceci, afin de pouvoir faire acte de candidature **en parfaite connaissance de cause**.



Dessin : Frédéric Malenfant

Il suffit d'envoyer à l'adresse suivante :

**clea@cc-flandreinterieure.fr**

Objet : CLEA CCFI 2023-2024 / suivi du nom de l'artiste et précisant la résidence à laquelle il candidate «art et nature» ou «culture et sport»

pour le **8 janvier 2023 à 23h55** dernier délai, par envoi électronique uniquement et **sous format pdf**, un **dossier d'une quinzaine de pages maximum** comprenant :

**1 • une lettre de motivation et d'intention :**

- Faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation intégrale du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la présente résidence-mission.
- Montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire et à la thématique « En quête des sens »
- Explicitant la motivation spécifique du candidat pour participer à une résidence-mission se déployant sur le territoire de la CCFI
- Proposant des pistes que le candidat envisage d'emprunter en vue de la réalisation de gestes artistiques ;

**2 • la fiche synthétique de présentation du projet de candidature** (en annexe de ce dossier de candidature)

**3 • un curriculum vitae ;**

**4 • un dossier artistique** présentant un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat ;

**5 • une liste illustrée des œuvres / productions artistiques ou productions professionnelles** (pour les professionnels du patrimoine) disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence.). Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre liste présentant différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence (ouvrages, films, enregistrements, reportages photographiques, etc).

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires CLEA. Il est précisé que si le choix de candidater pour tel ou tel territoire revient bien à l'artiste qui exprime ainsi un intérêt pour le territoire et annonce son engagement total s'il est retenu, le choix de retenir définitivement l'artiste qui viendra en résidence, revient au seul jury. En cas de simultanéité de sélection d'une même personne, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence.

Des auditions pourront avoir lieu à la demande du jury le vendredi 10 février 2023.

**Les noms des artistes retenus seront annoncés au plus tard fin février 2023.**

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec Benoit FACHE - Coordinateur CLEA de la CCFI  
Tél. 03.74.54.00.62. / clea@cc-flandreinterieure.fr



ANNEXE 1  
FICHE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION DU PROJET DE CANDIDATURE

Structure porteuse de la candidature : \_\_\_\_\_  
(à renseigner si vous êtes concerné)

Nom, prénom de l'artiste : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Statut de l'artiste : \_\_\_\_\_

Discipline(s) artistique(s) : \_\_\_\_\_

En quoi votre candidature répond à la thématique « En quête des sens » ?

Pourquoi choisir de déposer une candidature sur le CLEA en Flandre intérieure ?

S'agissant d'un CLEA tout au long de la vie, comment envisagez-vous d'aborder les différents publics ?

LE projet qui vous tient à coeur à mettre en place durant la résidence ?



20148  
MÉDIATHÈQUE  
L'ÉTOILE DU BIAL

Dessin : Frédéric Malenfer

MALENFER

Réalisation : CCfi - Service culture - novembre 2019

**Communauté de communes de Flandre intérieure**  
 222bis rue de Vieux-Berquin  
 59190 HAZEBROUCK - Tél. 03.74.54.00.59  
[www.cc-flandreinterieure.fr](http://www.cc-flandreinterieure.fr) - [clea@cc-flandreinterieure.fr](mailto:clea@cc-flandreinterieure.fr)



Flandre Intérieure - CCfi



Culture en coeur de Flandre